

Règlement du jeu-concours L'apprenti sorcier

Article 1 : Société organisatrice

AlloCiné, société au capital de 37.537,65 € euros, dont le siège est situé au 63 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS, sous le numéro de SIRET B 394 880 314, organise du 21/07/10 au 10/08/10, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site www.allocine.fr.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert aux membres inscrits sur le site d'AlloCiné et à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, qui désire s'inscrire gratuitement depuis le site www.allocine.fr.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à partir de la rubrique jeu.

Mécanique du jeu :

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site internet www.allocine.fr du 21/07/10 au 10/08/10 et de s'inscrire afin de participer au tirage au sort.

Le jeu-concours se fait sous forme de quiz à 3 questions avec pour chaque questions 3 modalités de réponses.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par téléphone par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans les 24h suivant cet appel, il sera considéré comme disqualifié et un autre gagnant sera désigné soumis aux mêmes conditions pour l'attribution de son lot que le précédent.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans

toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotation

Pour 2 personnes, séjour à New York

Durée : 5 jours / 4 nuits

Valorisation : 3500 euros (1500 euros l'avion et 2000 euros pour l'hôtel et les excursions)

Le package comprend :

- Les transferts aéroport / hôtel / A/R en navette
- 4 Nuits à l'hôtel Edison **
- Les petits déjeuners américains, 2 déjeuners et 1 dîner
- Le tour de Manhattan (qui passe par les principaux points de la ville, tels qu'indiqués sur la cartedu film)
- Une croisière autour de la baie de Manhattan à bord du Zephyr
- La visite d'Harlem suivie d'une messe gospel
- L'entrée au MoMA
- L'entrée au Top of the Rock

Dates de départ connues à ce jour (sous réserve de modifications) : 3, 17, 24 sept / 8, 22, 29 oct / 12, 26 nov

Article 6 : Acheminement des lots

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au

tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
AlloCiné, 63 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : AlloCiné, 63 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

AlloCiné, 63 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

AlloCiné, 63 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 11 : Opt-ins

Concernant les personnes ayant accepté de « recevoir des informations du partenaire Visit Scotland, l'office de Tourisme d'Ecosse ».

Le partenaire de ce voyage est VisitScotland, l'Office de Tourisme d'Écosse. Le partenaire conserve les renseignements de l'intéressé uniquement dans le but de lui envoyer des informations sur l'Écosse susceptibles de l'intéresser. En laissant ses coordonnées personnelles, l'intéressé autorise VisitScotland à lui envoyer ses lettres d'informations mensuelles par email et par poste de manière occasionnelle. L'intéressé peut se désabonner à tout moment. VisitScotland s'engage à ne pas communiquer les coordonnées de l'intéressé ou son email à des tiers. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'intéressé dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant. Pour consulter la politique de confidentialité de VisitScotland, se rendre à l'adresse : <http://international.visitscotland.com/fr/misc/politique-confidentialite/>